

PROTOCOLE SANITAIRE

Rentrée novembre 2020

ECOLE MATERNELLE LES CHAILLOTS

Rue de la Pépinière

89100 SENS

Document élaboré à partir du
*protocole sanitaire - guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires
dans le contexte covid-19 pour l'année scolaire 2020-2021 – 2 novembre 2020*

PRÉALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant son départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice.

Le personnel doit s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Toute livraison, intervention ou autre renseignement devra faire l'objet d'un appel à l'interphone de l'école, rue de la Pépinière, et l'accord de la directrice (ou de son adjoint) sera indispensable à l'ouverture des portes.

Même si les deux règles essentielles rappelées ci-dessous seront travaillées spécifiquement avec les élèves lors de la reprise, il est important qu'une sensibilisation soit faite également à la maison.

RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école : *gel hydro-alcoolique à la porte extérieure de la classe ;*
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations : *gel hydro-alcoolique avant et lavage au savon après ;*
- o après être allé aux toilettes : *lavage au savon ;*
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile : *laissé à la responsabilité des familles.*

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

Le port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est à proscrire.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

A compter du 9 novembre, tous les élèves seront accueillis au portail rue Fenel, puis à la porte extérieure de leur classe. Les entrées et sorties seront matérialisées : lignes de distanciation au sol allant du portail aux barrières jaunes anti-attentat, couloirs de circulation avec barrières et rubalise, fléchage au sol. Un adulte sera présent au portail pour surveiller le respect des gestes barrières, la distanciation et le sens de circulation.

Les familles déposeront leurs enfants au portail, à tour de rôle, en respectant les distances, et les enfants rejoindront seul leur classe en y accédant par les portes extérieures (donnant sur la cour). Les enseignantes attendront les élèves aux portes de chaque classe.

Le portail demeurera ouvert 10 min avant l'horaire fixé (8h35-8h45 / 13h35-13h45). Les familles n'étant pas autorisées à rentrer dans l'établissement, les messages seront pris par l'adulte présent à la grille. Celui-ci se chargera de les transmettre aux enseignantes concernées.

Aucun retard ne pourra être toléré.

Avant l'entrée dans la classe, les enfants devront se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'enseignante. Ils iront ensuite déposer leurs affaires à leur porte-manteau nominatif, puis retourneront dans leur classe. Les atsem et les volontaires au service civique aideront à la mise en place de cette nouvelle organisation et au respect des gestes barrières.

La sortie des classes s'effectuera de la même manière : les familles devront se présenter au portail en respectant le marquage au sol. Les enfants seront rendus un par un par les enseignantes, par ordre d'arrivée des familles.

GESTION DES CIRCULATIONS ET DES RÉCRÉATIONS

La circulation des élèves dans les bâtiments doit être limitée, organisée et encadrée. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers). Chaque classe conservera donc la salle attribuée en début d'année sans décroisement possible.

Il n'y aura pas de « libre » circulation dans les couloirs de l'école. En cas de passages, ceux-ci se feront accompagnés d'un adulte.

Lors de la sieste, le dortoir accueillera les élèves de la classe rouge, la salle de motricité accueillera les élèves de la classe bleue pour limiter le brassage des élèves.

Les récréations seront organisées de manière à n'accueillir que deux ou trois classes dans des zones séparées. Avant de sortir, les élèves prendront leur manteau dans le couloir puis le mettront dans la classe pour éviter les attroupements et le brassage.

Le planning de la salle de motricité sera conservé avec une aération de 15 min et une désinfection du matériel utilisé entre chaque classe. Les horaires seront aménagés de manière à réduire le brassage des élèves dans les zones de circulation.

GESTION DES SANITAIRES

L'accès aux sanitaires s'effectuera toujours sous le contrôle d'un adulte qui pourra ainsi vérifier le respect des gestes barrières. Une attention particulière sera portée au lavage des mains après le passage aux toilettes.

Les horaires de passage aux toilettes seront aménagés de manière à réduire le brassage des élèves dans les zones de circulation. Un créneau sera attribué à chaque classe, ainsi le nombre d'élèves présents dans les sanitaires sera strictement limité à une même classe.

L'espace sanitaire sera aéré tout au long de la journée. Les portes internes resteront ouvertes pour éviter les points de contact (il sera vérifié que l'intimité est respectée).

L'approvisionnement en savon-liquide, essuie-mains, gants et lingettes sera régulièrement contrôlé, les poubelles seront vidées régulièrement.

Il sera strictement interdit de boire aux robinets. Chaque élève devra obligatoirement utiliser le verre attribué nominativement en classe.

NETTOYAGE, DÉSINFECTION

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Les parents devront veiller à ce que leur enfant n'apporte aucun jouet de la maison.

GESTION DU PÉRISCOLAIRE

L'accueil du matin et du soir se fera dans le hall de l'école. Les familles devront se présenter au portail, rue de la Pépinière. Elles ne seront pas autorisées à rentrer dans l'établissement. Si cas exceptionnels, le port du masque et la désinfection des mains seront imposés.

Une table par classe sera prévue pour limiter le brassage des élèves.

Les adultes restant à l'école prendront leur repas dans les classes, à des tables espacées d'au moins un mètre. Chaque table sera désinfectée à la fin du repas.

GESTION D'UN CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève comme de la toux, des étournements, un essoufflement, un mal de gorge, de la fatigue, des troubles digestifs, une sensation de fièvre... la procédure suivante sera adoptée :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une salle de l'école, spécifiquement dédiée à cette éventualité (bureau de la directrice), en attendant son retour à domicile ou sa prise en charge médicale.
- Prise de la température avec un thermomètre, dans le respect des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Il sera fait un rappel par la directrice de l'école de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par la directrice. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade seront immédiatement avertis par mail et affichage à l'extérieur de l'école.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe ou d'école. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement.

Ce plan est consultable à l'adresse suivante <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuitepedagogique.html>.